

**COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2020**

Date de convocation des conseillers : 13 janvier 2020

La séance est ouverte à 20H30

Membres du conseil en exercice : 15

Membres du Conseil absents excusés : MM FORTIN, COLLIN, PETIPAS, VACHER

Secrétaire de séance : Mme ORY

Monsieur le Maire a adopté le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019.

DÉCISION MODIFICATION N°3

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le virement de crédit en section de fonctionnement du chapitre 011 charges à caractère général vers le chapitre 66 charges financières. Le montant du virement est de 100€. Il consiste à couvrir les intérêts du prêt de la commune concernant le projet vestiaires de foot réalisé en 2017.

Montant d'intérêt à couvrir pour l'échéance du dernier trimestre 2019 : 311.25€

Total budgétisé sur l'exercice 2019 : 2 000€ / Total réalisé 1 753,92€ / Disponible : 246, 08€

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation de crédits	Budget après DM
011 Charges à caractère général	189 100.00€	-100.00€	0.00€	189 000.00 €
(61551/011)	5 000.00€	-100.00€	0.00€	4 900.00€
66 Charges financières	2 000.00€	0.00€	100.00€	2 100.00€
(66111/66)	2 000.00€	0.00€	100.00€	2 100.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Valide la décision modificative portant sur le virement des crédits au chapitre 66;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant cette affaire.*

**AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS ET
AIRES JEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du dépôt de l'Avant Projet Définitif par l'ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT et conformément aux articles 4 et 9 du CCAP, le prix définitif du projet est porté à **175 088.10€ HT** (160 000€ HT à l'origine), hors prestations supplémentaires(PSE). Par conséquent, la

rémunération du maître d'œuvre fixée à 6.25% se voit modifiée. Passant de 10 000€ HT à 10 943€ HT.

Montant d'origine HT	10 000.00 €
Taux de la TVA	20%
Montant TTC 12 000.00€
Avenant n° 1 montant HT	943.00 €
Taux de la TVA	20%
Montant TTC1 131.60€
Nouveau montant du Marché HT	10 943.00€
Nouveau montant du Marché TTC 13 131.60€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Accepte la proposition de l'avenant n°1 pour un montant de 943€ HT soit 1 131.60 € TTC ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.*

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION À LA COMMUNE BILLÉ RELATIVE À LA GESTION DES
EAUX PLUVIALES URBAINES**

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement collectif à Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2020, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir signer la convention de délégation de compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines. L'objectif étant d'exercer la compétence à la place de Fougères Agglomération. La durée de la convention est de 3 ans (1 janvier 2020 au 31 décembre 2022).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Accepte que Monsieur le Maire signe la convention ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents concernant cette affaire.*

QUESTIONS DIVERSES

RAS

Séance levée à

Prochaine réunion le 22/02/2020